

Conseil Municipal du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Votants : 24

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limona Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés : Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - Marie-Pierre Rebrassé (pouvoir à Muriel Limona Verthier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)

Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon - Laurent Desbrini - Marie Latapie - Amélie Viallet

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 22 mars 2024

Date de publication : 05 avril 2024

Délibération n°2024-026 – Approbation des comptes de gestion 2023 établis par le comptable du service de gestion comptable de Moutiers

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir le Compte de gestion et de le transmettre à l'ordonnateur au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant. Ce document retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Madame le Maire présente au Conseil municipal les résultats des comptes de gestion de l'exercice 2023 du budget principal, du budget annexe du lotissement de l'Adray et des budgets des services eau et assainissement de la régie des Eaux, établis par le Comptable du service de gestion comptable de Moutiers. Elle précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis pour chaque budget est conforme aux comptes administratifs établis par la commune et que les résultats sont identiques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve les comptes de gestion de l'exercice 2023 du budget principal, du budget annexe du lotissement de l'Adray et des budgets des services eau et assainissement de la régie des Eaux, dressés par le Comptable du service de gestion comptable de Moutiers, certifiés conforme par l'ordonnateur et qui n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**
- **Autorise Madame le Maire à signer les comptes de gestion 2023.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,
Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,
Anthony Destaing